

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 juin 2021

Membres présents : Mesdames Elisabeth BARRE, Nathalie DELPIERRE, Elisabeth GIOLBAS, Christine LADET, Carole SABONNADIÈRE-BERGERI.

Messieurs Dominique ASTORI, Rémi CRESPIEN, Marc HERAUD, Michel LAHAYE, Thierry MOULINET, Jacques ROURE.

Absents excusés : M. Régis POLGE donne pouvoir à M. Jacques ROURE.
M. Mathias SCHMITT donne pouvoir à M. Rémi CRESPIEN.

Absente : Mme Bénédicte LECHARTIER.

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth BARRE.

Ordre du jour : Renouvellement de la convention pluriannuelle d'adhésion à l'Agence Technique Départementale / Délibération pour suppression de l'exonération de la taxe foncière bâti / Adhésion à l'association Communes et Collectivités Forestières du Gard / Sujets divers.

Début de séance à 20 heures 40

**RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE
DEPARTEMENTALE DU GARD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé Agence Départementale,
Vu le rapport de Mme le Maire relatif à la convention d'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,
Considérant l'intérêt de la commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière.
Considérant que la participation financière de la commune à l'ATD est de 432€ par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

Article 1^{er} : d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard ;

Article 2 : d'approuver le renouvellement de la convention d'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale du Gard ;

Article 3 : d'autoriser Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, Maire de la commune de Saint Marcel de Careiret, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

DELIBERATION POUR SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE BATI

Mme le Maire expose au Conseil :

Jusqu'à présent, les propriétaires d'une nouvelle construction bénéficiaient d'une exonération de la taxe foncière bâti pendant deux ans.

Il est proposé de supprimer cette exonération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (10 pour, 1 contre, 2 abstentions) :

- De supprimer l'exonération de la taxe foncière bâti.

ADHESION A « COMMUNE ET COLLECTIVITES FORESTIERES DU GARD »

Mme le Maire expose au Conseil Municipal :

L'Etat souhaitant faire des économies budgétaires, le rôle de l'ONF va sans doute évoluer pour les communes propriétaires de forêts communales

La commune aurait plusieurs intérêts à adhérer à l'association :

- L'Association « Communes et Collectivités Forestières du Gard » est une association d'élus au service des élus.
- Sa ligne politique est de valoriser les ressources locales transformées par les entreprises des territoires pour créer de l'économie et des emplois, lutter contre le changement climatique.
- Ses actions sont d'accompagner des projets et de représenter les communes dans différentes instances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- ACCEPTE d'adhérer à l'association « Commune et Collectivités Forestières du Gard ».

SUJETS DIVERS

- Organisation des élections départementales et régionales.
- Suite à la motion de soutien du conseil municipal au lycée Albert Einstein de Bagnols sur Cèze, Mme le Maire porte la réponse de Mme la Rectrice à la connaissance du conseil municipal.
- Vente des terrains au lotissement « Les Vieilles Vignes » : Mme le Maire expose au conseil municipal la situation des lots n°5 et n°8.
- Archives communales : un inventaire des archives sera effectué par une archiviste départementale ; Mme le Maire présente le devis au conseil municipal.
- La commune a reçu le PLU de Cavillargues pour consultation.
- Présentation de l'application Panneau Pocket.
- La commune a été contactée pour l'installation d'un cabinet de télé-médecine.
- Le site internet de la commune va évoluer.
- La route de la déchetterie va être refaite.
- Compte-rendu du conseil d'école du 14 juin 2021.
- Le Syndicat AB CEZE propose la fourniture d'équipement permettant de réduire la consommation d'eau (cuves de stockage des eaux de pluies, matériel hydro-économe...) Toutes les informations seront mises sur le site internet de la commune.

La séance est levée à 22 heures 20

Saint Marcel de Careiret, le 15 juin 2021.

Affiché le 12 mai 2021

Conformément à l'article L .2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI